

Sites des Sénateurs du groupe CRC-SPG

<http://www.michelbillout.fr/Comite-d-etablissement-illegal-ce-matin-a-Noisiel-77-soutien-aux-salaries-de-Nestle-France.html>

# **Comité d'établissement illégal, ce matin à Noisiel (77) : soutien aux salariés de Nestlé France**



Les communiqués de presse -  
Date de mise en ligne : vendredi 8 juillet 2005

---

**Sénateurs du groupe CRC-SPG**

---

Ce jeudi 8 juillet 2005, Michel Billout, Sénateur de la Seine-et-Marne a apporté son soutien aux salariés de l'usine NESTLE de Saint-Menet dans les bouches du Rhône, qui manifestaient à Noisiel devant le siège social de Nestlé pour dire leur refus en bloc du « plan de sauvegarde de l'emploi » présenté par la direction du groupe.

Pour Michel Billout, le retour au fonctionnement normal, stipulé par l'ordonnance de référé rendue lundi par le juge du tribunal de grande instance de Marseille, implique une reprise de la production.

Or, contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, la production n'a pas repris. **Les salariés ont été mis d'office en congés payés et le 6 juillet, la direction a refusé l'entrée de l'usine à l'huissier mandaté par l'avocate des salariés pour constater la non-reprise de la production.**

Cette véritable prise d'otage des salariés par Nestlé est inadmissible. L'organisation syndicale a demandé, à juste titre, l'exécution de l'astreinte de 50 000 euros par jour prévue par l'ordonnance de référé en cas de non-fonctionnement normal de l'entreprise.



**La délégation d'une soixantaine de salariés de l'usine de Saint-Menet a manifesté devant le siège social de Nestlé France, à Noisiel.**

La direction de Nestlé n'en a d'ailleurs pas terminé avec la justice puisque ce matin, vers 10 h 30, alors que les salariés attendaient les résultats du CCE devant les grilles du siège social, **le Tribunal d'Instance d'Aix en Provence, statuant en Appel, a déclaré « illégale la tenue du CCE de Noisiel »**. La réunion a été interrompue. Le tribunal exige que la direction revienne au « livre 4 » en vue d'examiner les conditions d'un redémarrage de l'entreprise, y compris par un repreneur.

« Pour la deuxième fois en une semaine la justice donne raison aux « NESTLE » dans le respect de leurs droits » **se félicite Michel Billout**. « La direction doit désormais suspendre son plan social et examiner le projet alternatif présenté par les salariés ».



**Courrier**

**Intervention auprès du PDG de Nestlé France**

A la suite de ce rassemblement, Maud Tallet, Maire communiste de Champs-sur-Marne (qui a hébergé la délégation de salariés) et Michel Billout ont écrit au PDG de Nestlé France afin qu'il reprenne la production dans l'usine de Saint Menet et qu'il stoppe le plan social, conformément aux décisions de justice....